COMMUNE DE DOL DE BRETAGNE

Secteur de la vallée de l'Abbaye

Projet d'aménagement d'une zone d'expansion des crues du Guyoult et de soutien d'étiage en espace d'agrément nature

Comment concilier les besoins hydrauliques d'écrêtement de crue, de soutien d'étiage et de zone humide avec l'ouverture d'un site au public et son inscription dans un secteur en mutation

Atelier du MARAIS

Au cœur de la baie du Mont-Saint-Michel, la ville domine le marais de Dol de près de 120 km², partagé entre deux zones, l'une tourbeuse (15 km²) et l'autre (105 km²) marquée par la présence de tangue.

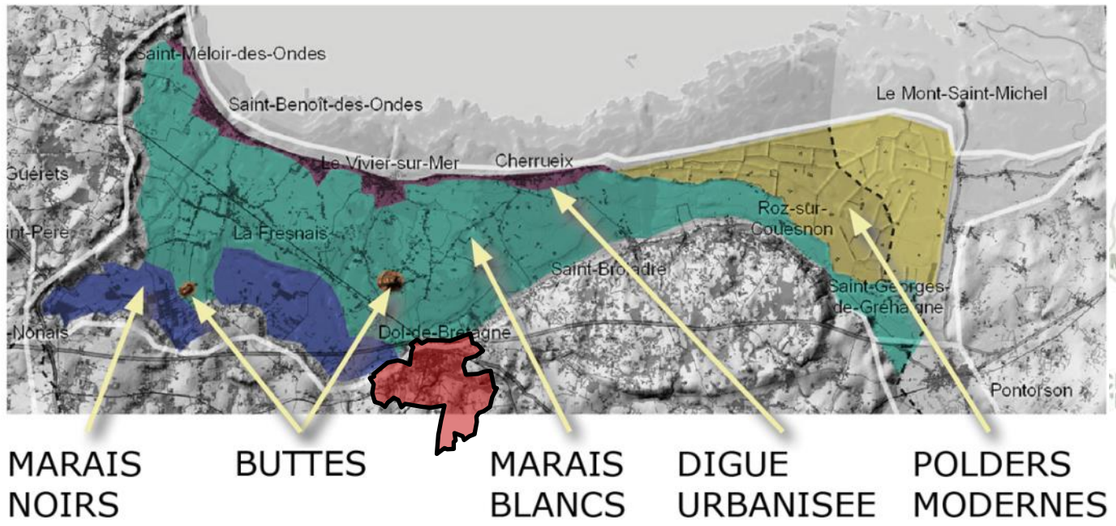

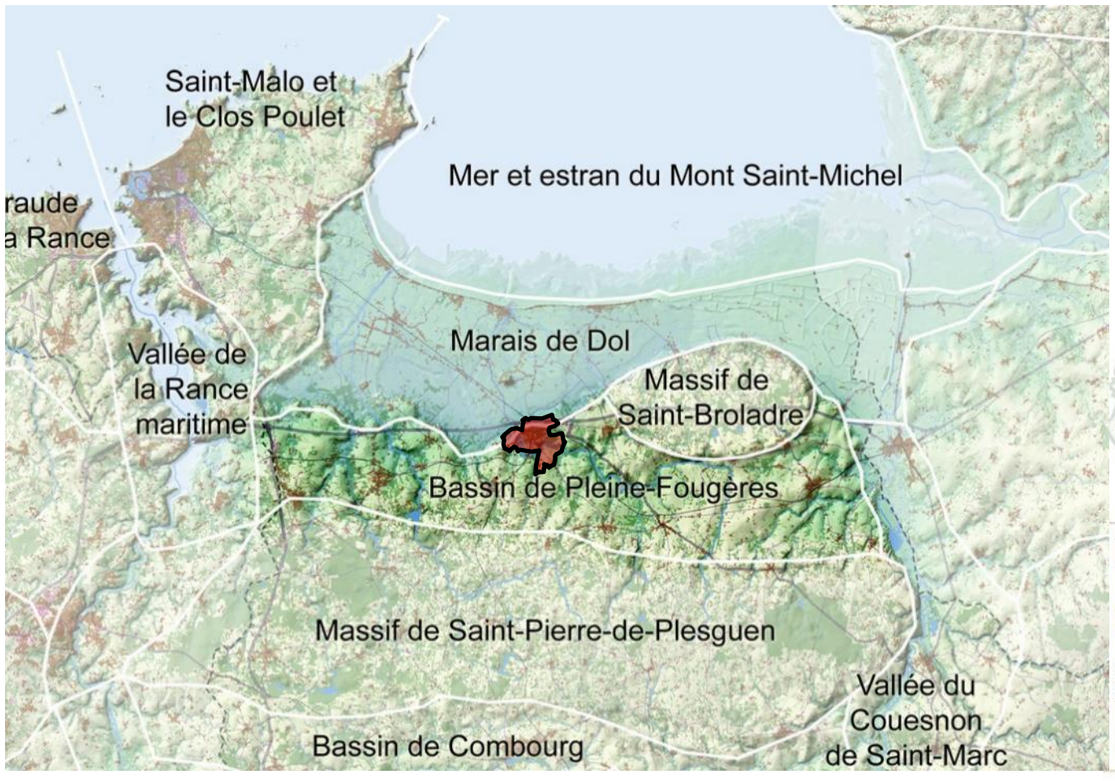

Atelier du MARAIS

La ville de Dol-de-Bretagne est traversée par le Guyoult, petit fleuve côtier, qui se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel. Ce fleuve draine un bassin versant de 105 km^2 en parcourant 23 Km depuis sa source jusqu'à la baie.

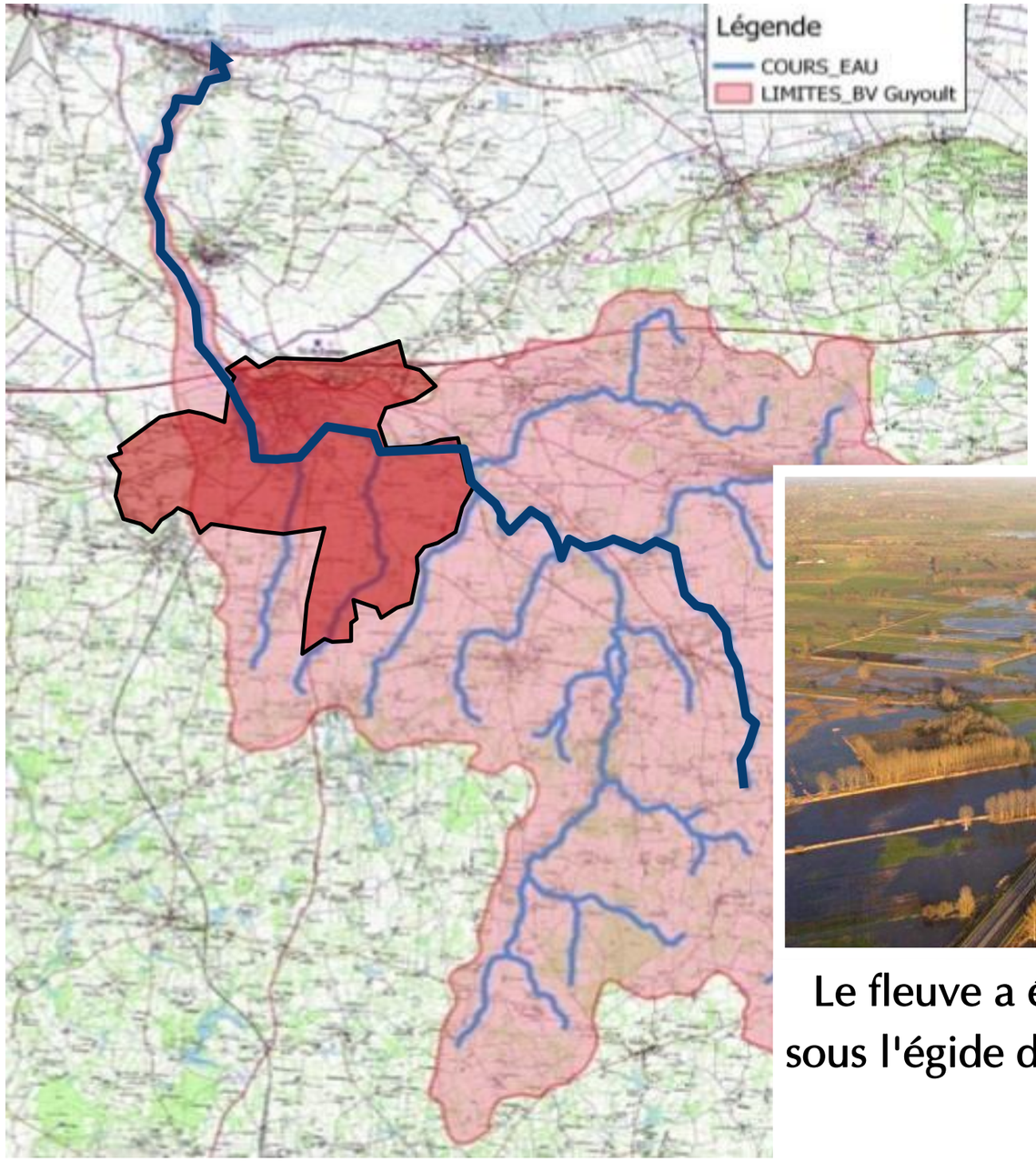

Le fleuve a été très tôt artificialisé. Son endiguement débute dès le 13ème siècle sous l'égide des évêques de Dol. La préoccupation était alors, à l'aval de Dol-de-Bretagne, d'évacuer au plus vite les eaux vers la mer.

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, l'endiguement du Guyoult se poursuit, cette fois en amont de la ville. Le site de la vallée de l'Abbaye s'inscrit dans cette partie amont entre le chemin-digue et Pont de la SNCF sur le Guyoult.

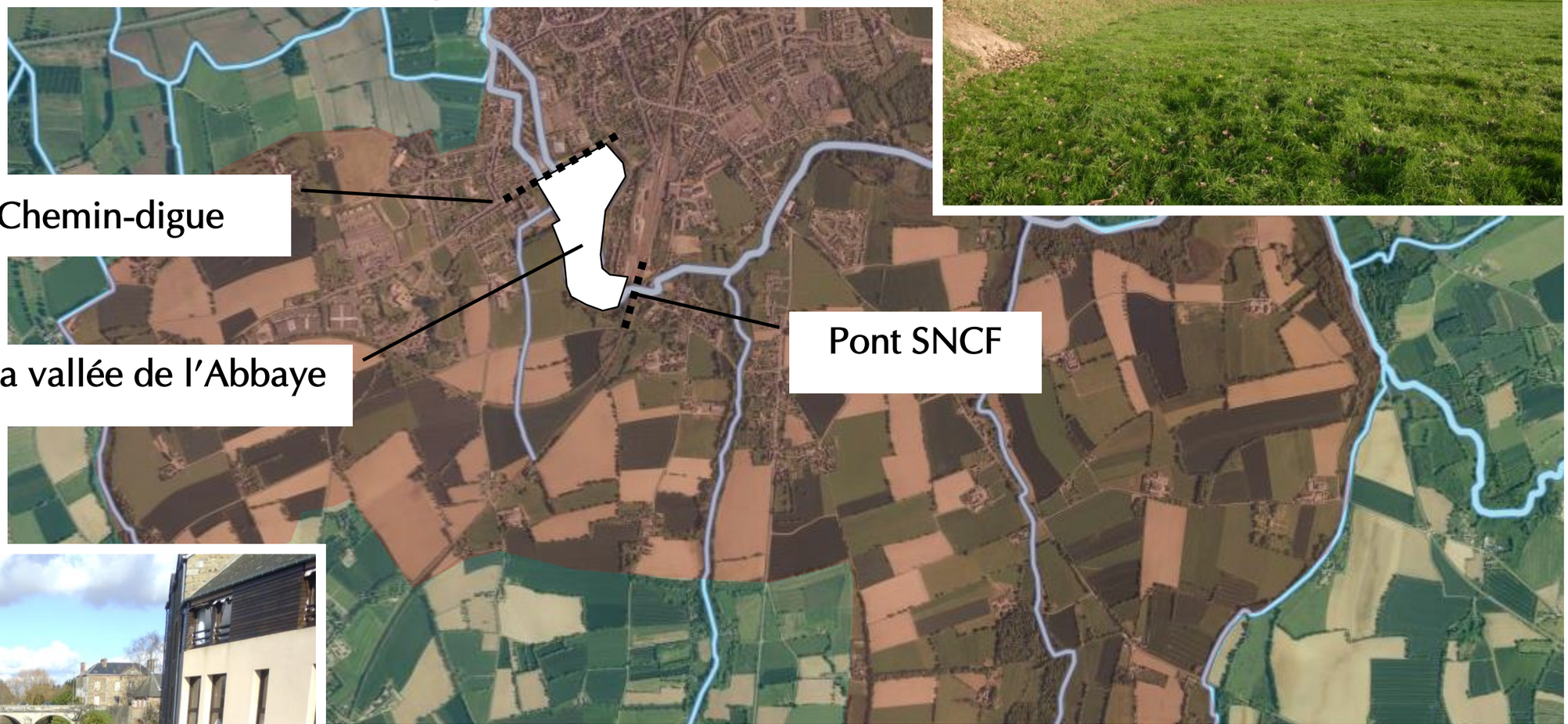

Les pluies intenses, en raison de l'intensification des pratiques agricoles, de la suppression du bocage, du drainage des terrains et de l'imperméabilisation des sols consécutive à l'urbanisation du territoire, entraînent des montées en charge rapide du fleuve. Jusqu'au début des années 90, les quartiers les plus bas de la ville, sont ainsi régulièrement inondés y compris lors d'épisodes pluvieux ordinaires.

Atelier du MARAIS

Le site de la vallée de l'Abbaye s'étend sur 14 hectares et se compose de prairies et de bois de fond de vallée. Le site correspond a l'ancien lit majeur du Guyoult qui a été endigué lors des grands travaux d'assèchement du marais de Dol (berges végétales rehaussées).

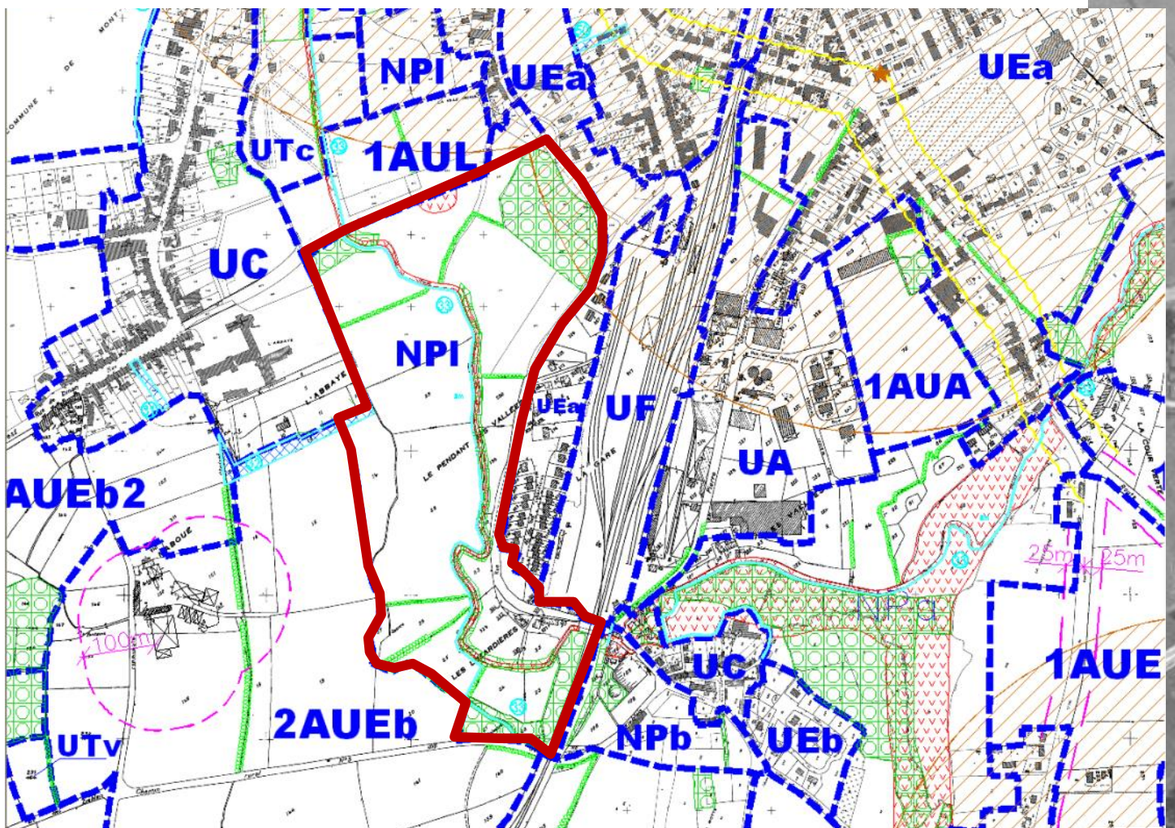

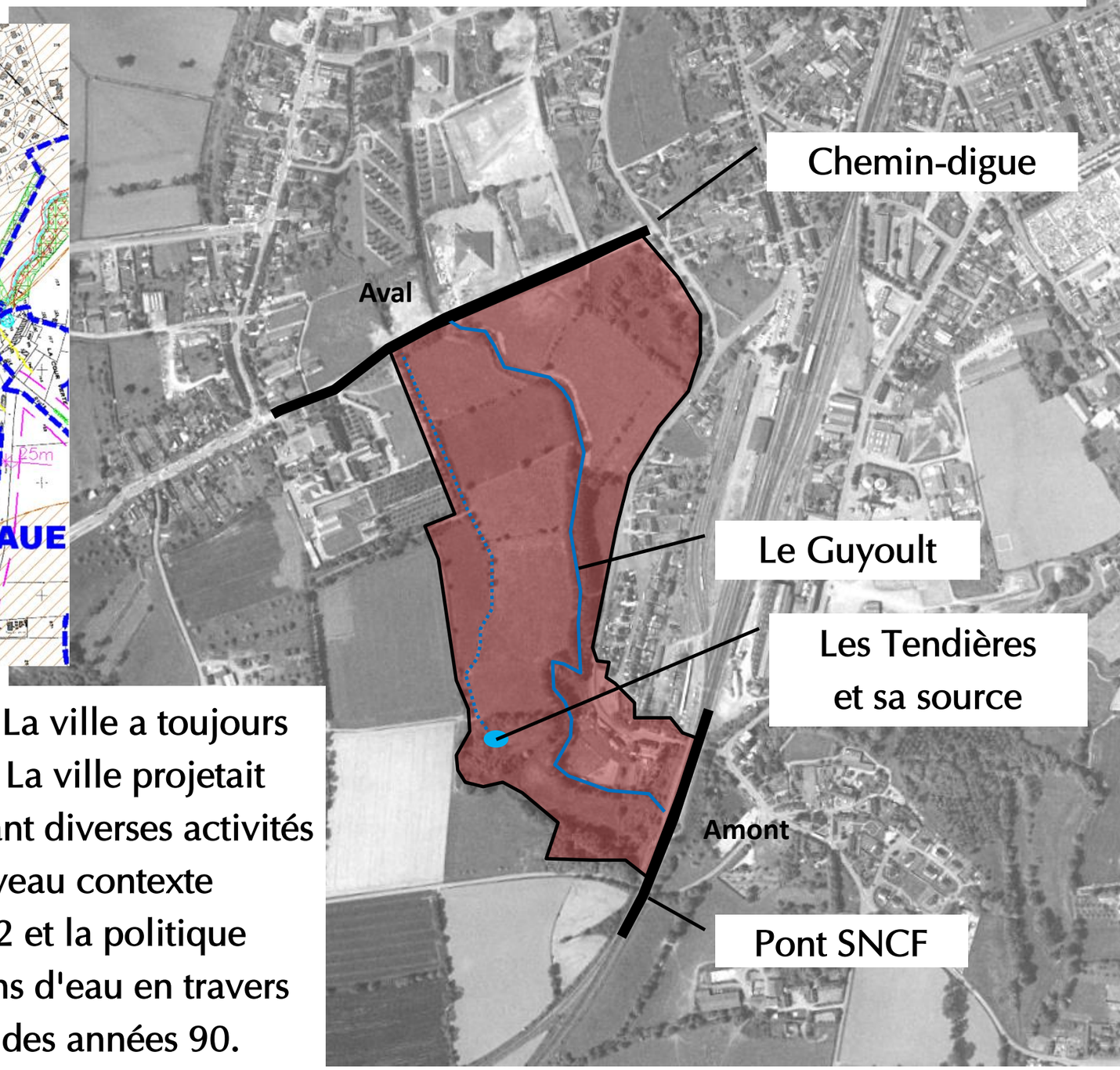

Le site est inscrit en zone naturelle de loisirs (NPL). La ville a toujours souhaitée aménager ce secteur en zone de loisirs. La ville projetait d'aménager le lit du Guyoult en plan d'eau, permettant diverses activités de canotage, de pêche et de baignade. Le nouveau contexte réglementaire résultant de la loi sur l'eau de 1992 et la politique départementale n'autorisant plus la création de plans d'eau en travers des cours d'eau, le projet est abandonné à la fin des années 90.

En 2002, une étude hydraulique est menée à l'initiative du syndicat du Guyoult, gestionnaire du cours d'eau dans sa partie amont. Elle préconise la création de deux réservoirs d'expansion des crues du Guyoult, l'un sur la commune de Dol-de Bretagne, pour une capacité de stockage de 80 000 m^3, l'autre sur la commune voisine d'Epiniac pour une capacité de stockage de 300 000 m^3.

Sur le site de la vallée de l'Abbaye, les travaux relatifs a la lutte contre les inondations et bénéficiant déjà d'une autorisation préfectorale, devaient être réalisés dans la partie Nord et aval du site (8ha). Ils comprenaient deux bassins d'écrêtement des crues rares, d'un volume utile totale de 80 000 m3 mis en place de part et d'autre du Guyoult.

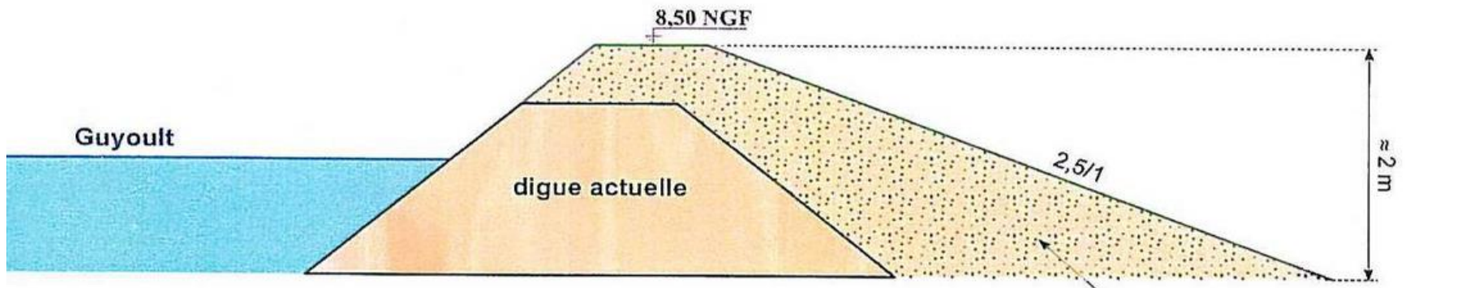

LEGNDE GRAPHIQUE

- reprofilage des fossés
- organes de vidange
- renforcement des digues
- stockage de 8 hectares - 80 000 m^3
- clapets mobiles latéraux
- asservissement des clapets à une consigne de niveau dans le Guyoult

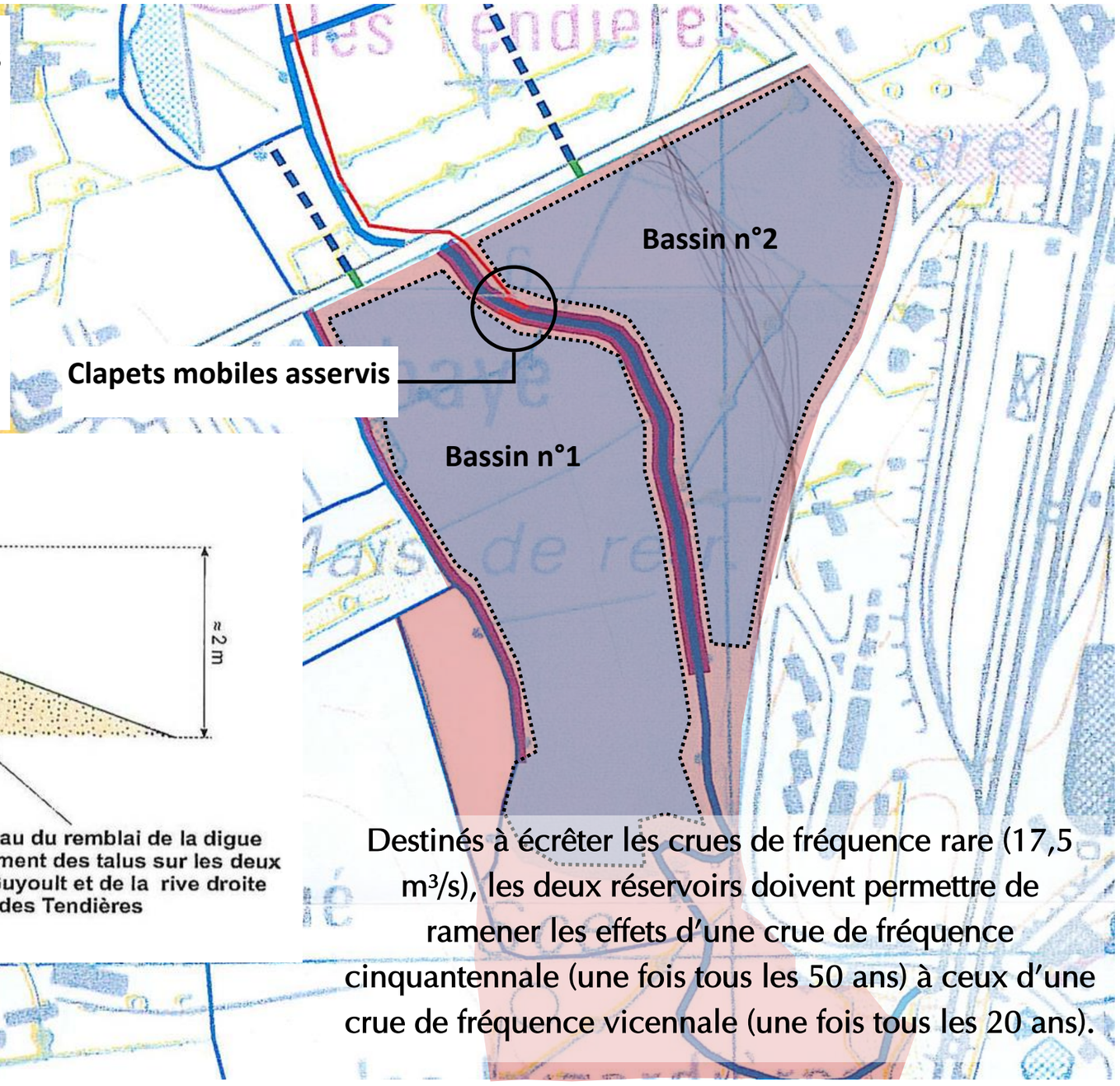

Destinés à écrêter les crues de fréquence rare (17,5 m^3/s), les deux réservoirs doivent permettre de ramener les effets d'une crue de fréquence cinquantennale (une fois tous les 50 ans) à ceux d'une crue de fréquence vicennale (une fois tous les 20 ans).

Le Guyoult, totalement endigué, n'a plus de lien (physique et visuel) avec ses rives. Les digues sont embroussaillées et constituent de véritables barrières. Le site est sectionné en deux parties : Est et Ouest.

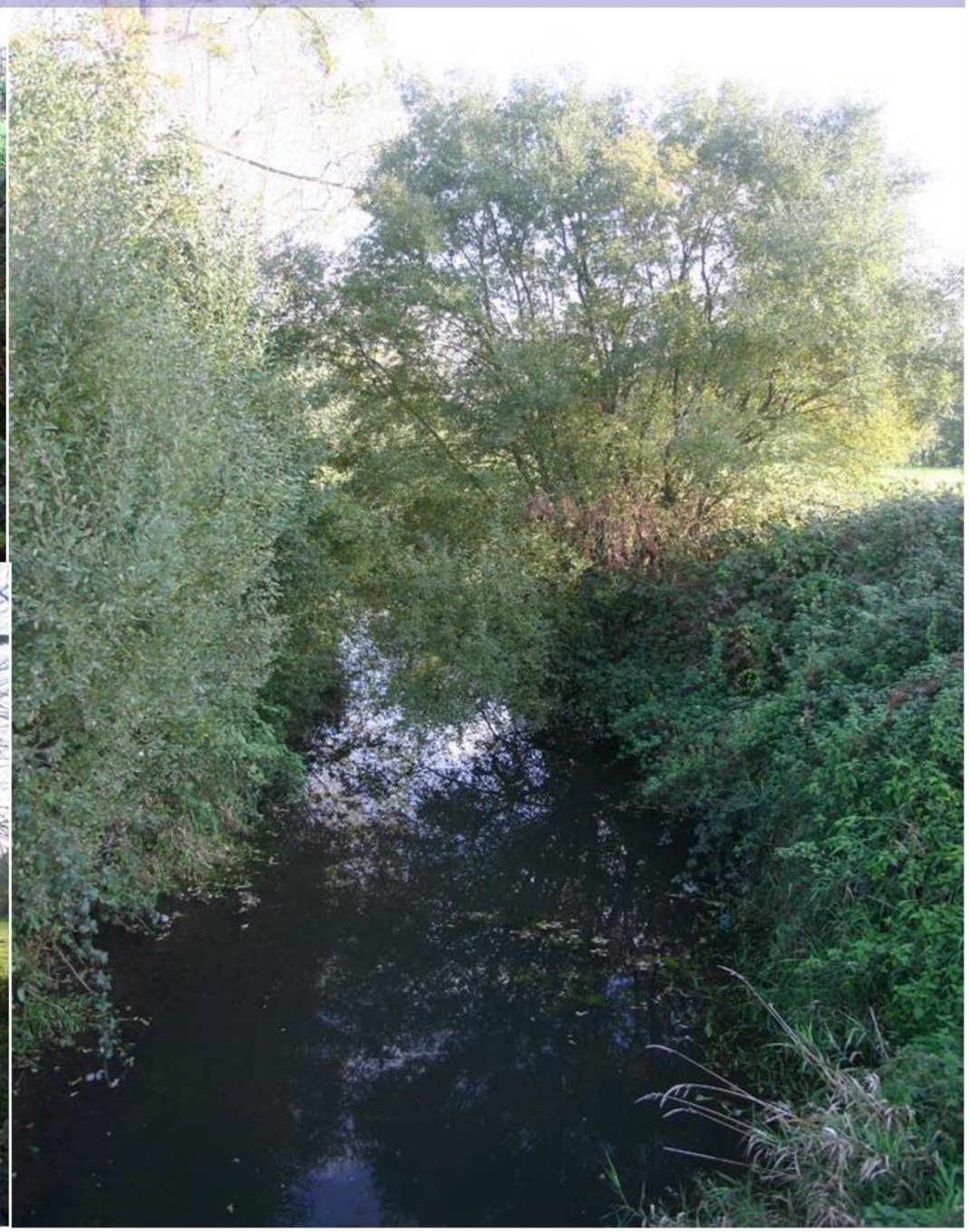

Le Guyoult se distingue sous la forme d'un cordon végétal

Actuellement le Guyoult est peu perceptible en raison de son endiguement

Autrefois, une vie locale se manifestait le long des berges du cours d'eau.

L'endiguement constitue une rupture forte entre le Guyoult et les rives.

Atelier du MARAIS

Vaste prairie aux abords de l'abbaye

Les digues viennent rompre la planéité du site

A l'est du Guyoult, les vastes prairies sont légèrement encaissées

Au sud, le long des Tendières, le site s'encaisse progressivement

Au sud, à l'approche de la voie ferrée, le site s'encaisse

A l'est du site, on observe une plateforme, anciens remblais

Au sud, le site est fortement encaissé ; le remblai de la voie ferrée accentue cette perception

L'objectif du projet d'aménagement du site de l'Abbaye est de valoriser le fond de vallée du Guyoult

L'objectif premier de l'aménagement de la vallée du Guyoult est de résorber les risques d'inondation au cœur de la ville de Dol de Bretagne en écrêtant les crues de fréquence rare.

A cet objectif, s'ajoutent plusieurs axes de composition :

A - Ouvrir le site au public en proposant des cheminements de découvertes variés et des points d'observation privilégiés.

B - Se réapproprier les berges des cours d'eau et annuler l'effet d'endiguement du Guyoult ; Offrir au cours d'eau des espaces de divagation.

C - Favoriser l'installation de niches écologiques et créer des lieux singuliers en accord avec le site :

- *Mise en valeur du marais.*
- *Réappropriation de l'ancien lit majeur de la vallée de l'Abbaye.*
- *Valoriser les bois humides.*
- *Préserver la source des Tendières.*
- *Redonner au ruisseau des Tendières un lit de débordement.*
- *Valoriser la faune piscicole du Guyoult : la frayère.*

D - Offrir un espace de respiration et de polyvalence en lien avec l'Abbaye : le pré.

La réflexion d'aménagement global de la vallée du Guyoult est initiée avec l'appui des services de l'État : Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Ce partenariat permet d'intégrer les nouvelles orientations de la politique environnementale qui vise, entre autres, à encourager les projets de protection et de création de milieux humides sur le département.

Esquisse de l'aménagement

Sectorisation et définition des lieux créés

La renaturation du site de la vallée de l'Abbaye se décline en 10 secteurs

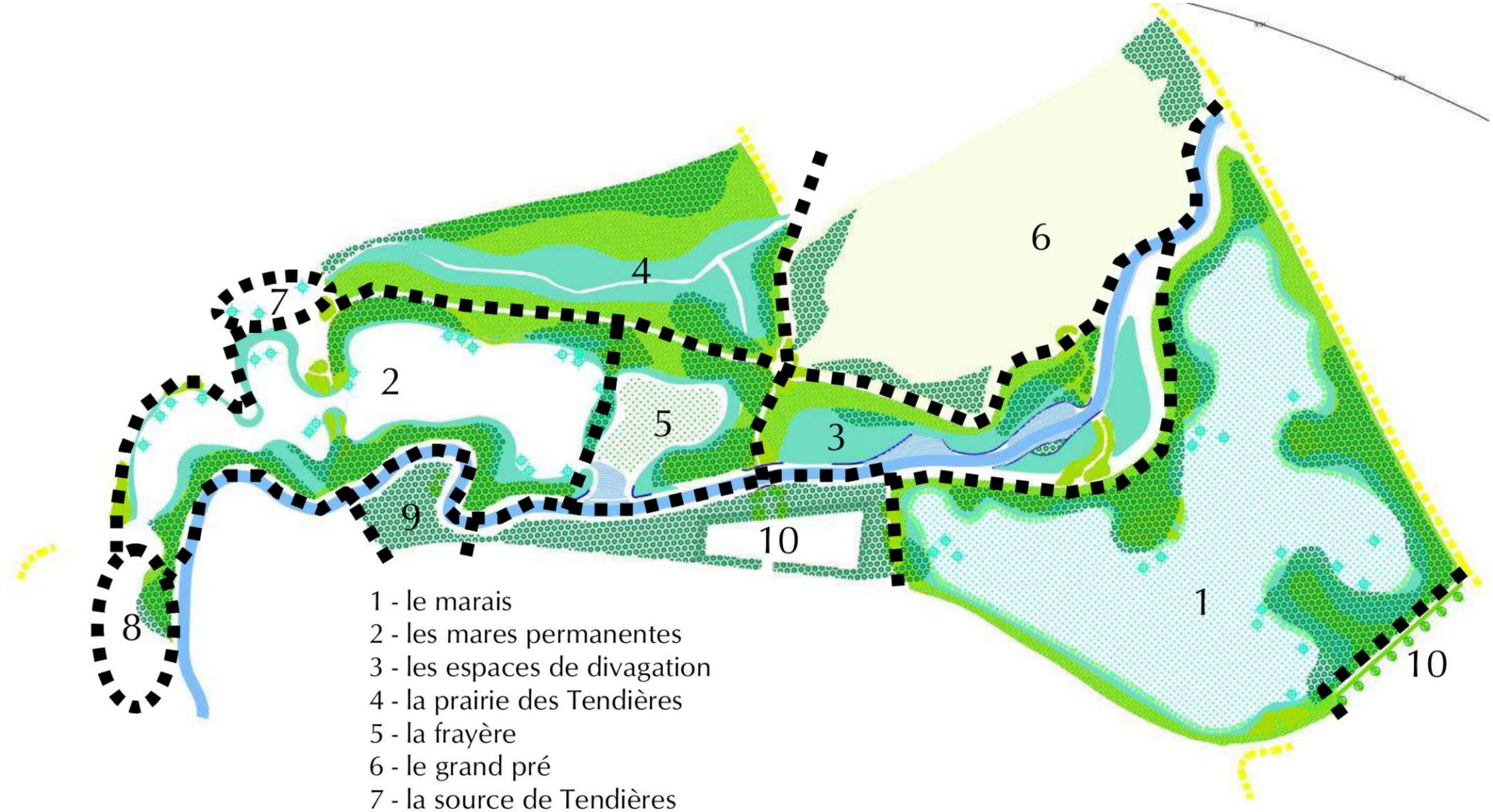

1 - le marais
2 - les mares permanentes
3 - les espaces de divagation
4 - la prairie des Tendières
5 - la frayère
6 - le grand pré
7 - la source de Tendières
8 - le bout du site
9 – le méandre
10 - les aires de stationnement

Un modelé paysager en tant que support des milieux écologiques créés

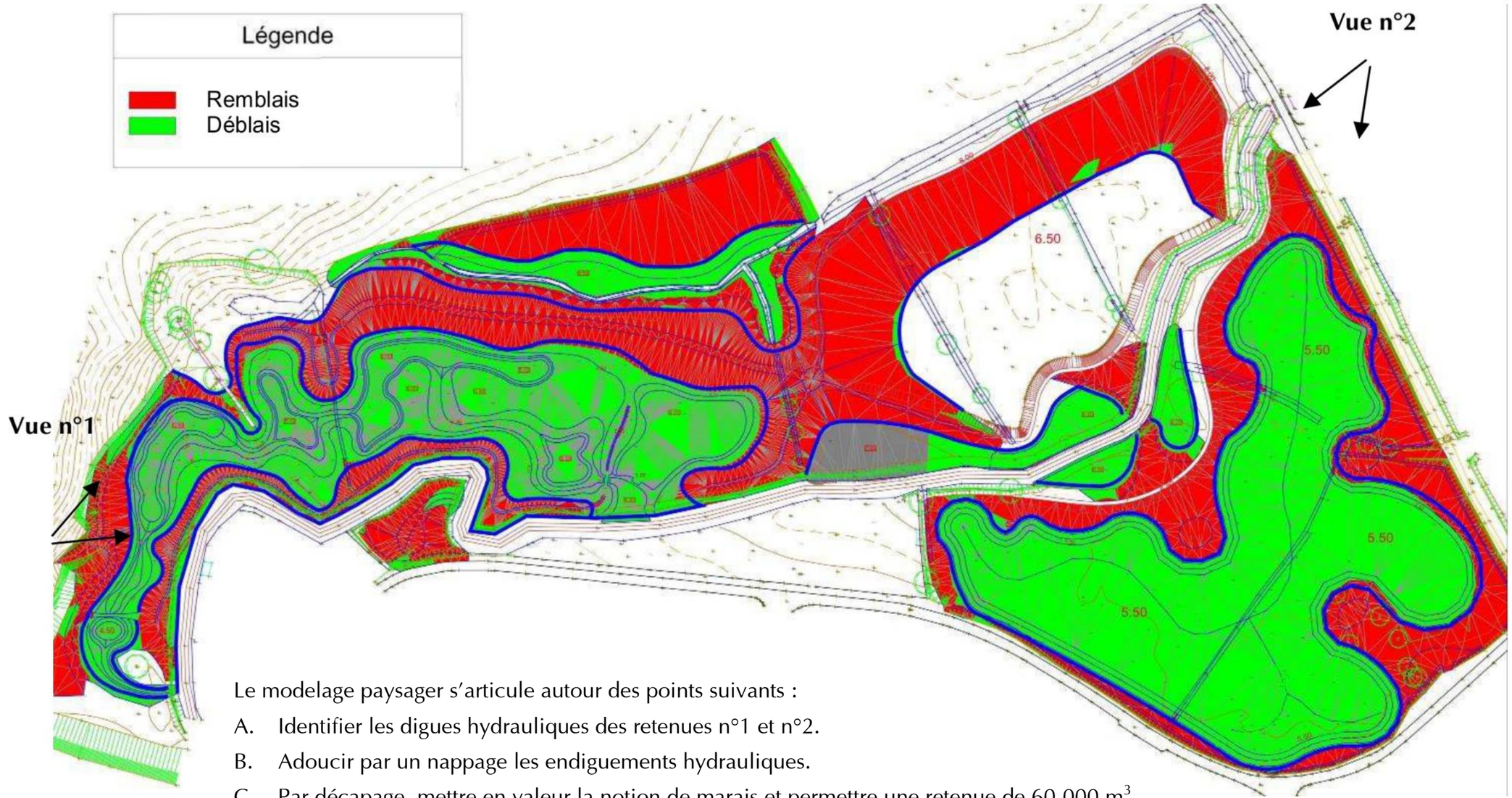

Le modelage paysager s'articule autour des points suivants :

A. Identifier les digues hydrauliques des retenues n°1 et n°2.
B. Adoucir par un nappage les endiguements hydrauliques.
C. Par décapage, mettre en valeur la notion de marais et permettre une retenue de 60 000 m^3.
D. Assurer, par une levée de digues paysagères, l'isolement de la source et du ruisseau des Tendières.
E. Modeler les mares permanentes et le talweg sur la base d'un bras-mort et de ses annexes hydrauliques.
F. Affirmer les secteurs en dépressions tels que les espaces de divagation et la frayère.
G. Renforcer l'encaissement des abords des mares permanentes en étoffant les digues actuelles.
H. Préserver le secteur de la source.
I. Modeler le méandre pour palier son encaissement et permettre la découverte du cours d'eau

Au regard de la problématique hydraulique

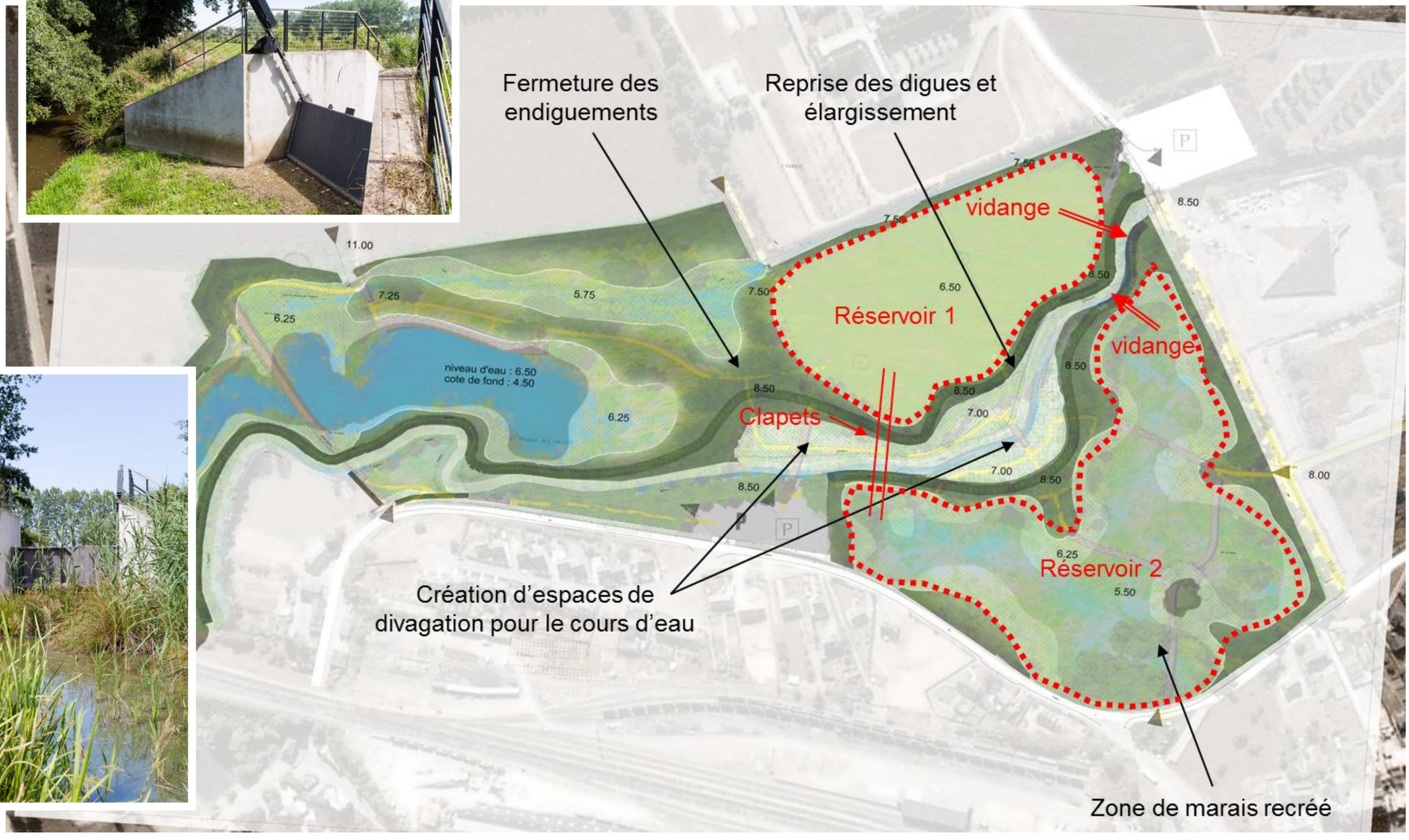

A l'inauguration...

2 ans après...

© Thierry Houyel

© Thierry Houyel

© Thierry Houyel

4 ans après...